



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 2 903 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE les services ambulanciers font partie des services préhospitaliers d'urgence (SPU);

CONSIDÉRANT QUE les SPU font partie intégrante du système de santé et que ce dernier est public;

CONSIDÉRANT QUE présentement les services ambulanciers sont inégaux et que cela est dû majoritairement à des gestions variables selon les compagnies détentrices de permis qui n'ont aucun intérêt à améliorer les services vu les bénéfices liés à l'octroi de nouvelles ambulances;

CONSIDÉRANT QUE le système en place socialise les pertes et privatise les profits en faisant prendre tous les risques financiers au gouvernement et en assurant un surprofit aux compagnies ambulancières, même en cas de mauvaise gestion;

CONSIDÉRANT QUE des millions de dollars sont perdus en profit privé au lieu d'être réinvestis dans les SPU chaque année, diminuant par le fait même les services rendus à la population;

CONSIDÉRANT QUE l'Alberta et le Nouveau-Brunswick ont nationalisé les SPU et que cela a engendré une amélioration, une uniformisation des services et engendré un surplus financier;

CONSIDÉRANT QU'une nationalisation assurerait un service égal partout à la grandeur du territoire québécois;

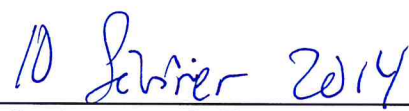
Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

En foi de quoi, nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec qu'il agisse dans les plus brefs délais afin de nationaliser les SPU à la grandeur du territoire québécois.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.



Gilles Chapadeau
Député de Rouyn-Noranda – Témiscamingue



Date de signature de l'extrait